

## Harcelement suite à rupture de fiançailles

| Par Visiteur  |
|---|
| Bonjour,  |
| Je vous présente mon cas. J'étais fiancé avec un homme mais j'ai rompu mes fianciailles d'avec lui (il me prend tout mon argent et à une fille qu'il m'a caché dont il a encore des contacts avec la mère=il mène une double vie).  |
| Depuis, il m'harcèle.<br>En effet, il dit possédé une vidéo dans laquelle nous nous trouvons dans une relation intime.  |
| Il me menace que si je ne fais pas ce qu'il veut il la diffusera sur internet et feras envoyés des courriers avec l'adresse à mes proches, à mon employeur et surtout à mes parents.  Ayant très peur, j'ai répondu en faissant ce qu'il veut :  - Je lui ai donnée 3 000?  - Il me force à payer son loyer (500 euros)  - Il me force à avoir des relations sexuelles avec lui |
| Il m'a déjà frappé et me harcèle tous les soirs au téléphone, je suis obligé de répondre et pendant ses appels, il m'insulte me traitant de "pute", de "salope".<br>Ces appels se font entre 1h et 5h du matin  |
| Il me dit que si cette situation me plait pas je n'ai qu'a me tuer et qu'il m'aideras si je veux;   |
| Si vous plait aidez moi, je suis dans une impasse, je ne sais pas quoi faire.   |
| Par Visiteur  |
| Bonjour Madame,   |
| Vous devez très vite vous rendre auprès du commissariat et de la gendarmerie afin de déposer plainte pour appels téléphoniques malveillants ainsi qu'injures et menaces de mort.  |
| Cordialement  |
| Par Visiteur  |
| Dois je faire une main courante ou déposé une plainte??   |
| Par Visiteur  |
| Madame,   |
| En fait il s'agit de la même démarche.<br>Vous déposez plainte et selon les éléments en votre possession, les policiers vont apprécier le bien fondé de vos arguments et retenir soit une plainte soit une main courante.   |
| Cordialement  |
| Par Visiteur  |
| Madame  |

Vous pouvez également ajouter le viol à votre dépot de plainte.

Cordialement